



COMMUNE DE
STEINFORT

FORMULAIRE DE DEMANDE

d'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'appareils ménagers à basse consommation d'énergie et/ou pour l'installation d'une pompe de circulation pour système de chauffage

Par la présente, je présente ma demande pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'un appareil ménager à basse consommation d'énergie et/ou pour l'installation d'une pompe de circulation pour système de chauffage.

Informations sur le demandeur

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Village:

Numéro de téléphone privé:

Banque:

Compte: IBAN

Informations sur les appareils achetés

Appareil / Marque + Type / Classe d'énergie: (à crocher / à remplir)

Réfrigérateur		
Marque + Type d'appareil		
<input type="checkbox"/>	A++ subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	A+++ subvention 50 €
Congélateur		
<input type="checkbox"/>	A++ subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	A+++ subvention 50 €
Combiné réfrigérateur-congélateur		
<input type="checkbox"/>	A++ subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	A+++ subvention 50 €
Lave-vaisselle		
<input type="checkbox"/>	A++ subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	A+++ subvention 50 €
Lave-linge		
<input type="checkbox"/>	A++ subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	A+++ subvention 50 €

Prière de retourner >>>

Sèche-linge		
<input type="checkbox"/>	A++	subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	A+++	subvention 50 €
Four		
<input type="checkbox"/>	A++	subvention 20 €
<input type="checkbox"/>	A+++	subvention 40 €
Pompe de circulation à haute efficacité		
<input type="checkbox"/>	<100 kWh/an	subvention 25 €
<input type="checkbox"/>	<75 kWh/an	subvention 50 €
<input type="checkbox"/>	<50 kWh/an	subvention 75 €

Comme preuve d'achat, je joins à la présente:

- 1. la copie de la facture de l'appareil** pour lequel je présente ma demande;
- 2. attestation de premier équipement et/ou le certificat d'élimination d'un appareil existant;**
- 3. l'étiquette attestant la classe d'énergie;**

et/ou

- 4. le certificat du fournisseur certifiant la conformité des équipements.**

La demande doit être faite à l'administration communale **dans les six mois suivant la fourniture de l'appareil, respectivement de l'installation de l'équipement.**

L'administration se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions prévues pour l'octroi de la subvention.

Date:

4, SQUARE PATTON

Signature:

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

INFO@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

Attention!

la subvention est accordée:

- une fois par ménage tous les 10 ans pour le même type d'appareil
- pour tout appareil acheté depuis le 1.12.2014
- est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.